Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*
Filière : *Psychomotricité*

1. Intitulé de module : Application de la méthodologie professionnelle _ M11 2022-2023

Code : T.PM.SO354.311.F.20 **Type de formation :** Master

Niveau : module de base **Type :** module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 3ème semestre du MSc en Psychomotricité, 1 jour ou deux ½ journées par semaine

2. Organisation

Crédits ECTS : 10 **Langue principale d'enseignement :** Français

3. Pré-requis

Avoir validé les modules M8 *Exercice professionnel A* et M9 *Exercice professionnel B.*

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique.* Il permet aux étudiant-e-s de consolider leurs compétences et attitudes professionnelles dans un contexte d'intervention spécifique. Il invite également les étudiant-e-s à formuler des hypothèses de compréhension et propositions d'intervention dans le cadre des problématiques rencontrées sur un terrain spécifique, en se référant aux contenus théoriques et méthodologiques étudiés à l'école.

Objectifs d'apprentissage du module :

1. Appliquer et ajuster les gestes professionnels à la relation clinique et thérapeutique

2. Planifier, structurer, réaliser et évaluer ses interventions en intégrant les cadres légaux et déontologiques

3. Concevoir son intervention en la co-construisant avec les partenaires concerné-e-s

4. Analyser le déroulement et les résultats de son intervention dans une perspective rétrospective et prospective

Compétences cibles[1] :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes

→ **1c :** Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles

→ **1d :** Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement

2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes

[1] se référer au profil de compétences, annexe 1 du plan d'études cadre

→ **2a :** Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle

→ **2c :** Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle

→ **2e :** Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

→ **3b :** Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation

→ **3c :** Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles

→ **3d :** Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers

→ **4a :** Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions

→ **4b :** Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

→ **5a :** Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels

→ **5c :** Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

→ **6a :** Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

→ **7b :** Sensibiliser, conseiller les usager-ère-s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module permet l'appropriation de la posture professionnelle sur le terrain, il s'inscrit dans un processus qui se poursuivra au semestre suivant (Module 14 *Conduite et analyse des interventions*). Il comprend de la formation sur le terrain et les enseignements suivants :

- Analyse collective de la pratique : Séminaires cliniques
- Travail du jouer
  - Jeu, espace et territoire
  - Subjectivité et intersubjectivité: Travail corporel et musical
  - Emotion et relation psychomotrice

- Présentations de pratiques professionnelles
  - Psychomotricité et troubles du spectre autistique
  - Psychomotricité et troubles des conduites alimentaires
  - Psychomotricité en milieu scolaire

Une attention particulière est portée à la mobilisation des ressources théoriques et méthodologiques abordées par l'étudiant-e dans les autres modules de la formation et à leur articulation avec l'expérience pratique.

Les modalités d'encadrement et d'enseignement soutiennent la réflexivité de l'étudiant-e. La praticienne formatrice ou le praticien formateur soutient le processus d'apprentissage et de développement des compétences de l'étudiant-e par une évaluation formative continue.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. En cas d'absence régulière, un entretien est organisé et peut donner lieu à des mesures adaptées à chaque situation. Pour la part du module sur le terrain, Concernant la présence sur le terrain, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié (16 semaines au minimum).

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module correspond à un résultat suffisant à l'évaluation sommative réalisée par la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Elle prend place à la fin du module de formation pratique et clinique en fin de semestre d'automne. La praticienne formatrice ou le praticien formateur y procède en s'appuyant sur les objectifs du module et ceux définis par l'étudiant-e dans le contrat pédagogique tripartite. Elle ou il apprécie globalement son évolution sur l'entier de la période, sur la base d'une grille d'analyse critériée établie par la filière. Par sa signature, elle ou il atteste également avoir pris connaissance de l'autoévaluation de l'étudiant-e.

En cas d'absence sur le terrain (justifiées ou non) correspondant à plus de 20% du nombre d'heures total sur le terrain, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire ou un complément de temps de présence sur le terrain. La réalisation de ce complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Les cas particuliers restent réservés.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du module.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F doit répéter le module. La répétition prendra une autre forme que la répétition des activités du module. Elle est définie pour chaque étudiant-e individuellement par les co-coordinatrices du module en collaboration avec la-le praticien-ne formateur-trice concerné-e.. Elle aura lieu pendant le 4ème semestre de formation.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Seul le suivi et non la réussite du présent module (M11) est un pré-requis à l'accès au module de formation pratique se poursuivant sur le même terrain (M14 – Conduite et analyse des interventions cliniques). Cependant, le M14 ne peut être validé avant que l'étudiant-e ait validé M11 par une évaluation suffisante.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme moodle, en cours par les enseignant-e-s ou sur le terrain par les praticiennes formatrices et les praticiens formateurs.

10. Enseignant-e-s

- La praticienne formatrice ou le praticien formateur (Formation sur le terrain)
- Les membres du corps professoral de la filière et les cliniciens assurant les séminaires d'analyse collective de la pratique (séminaires cliniques)
- Marco de Monte (Travail du jouer : Espace et territoire)
- Isabelle Charpine (Emotion et relation psychomotrice)
- Aude Hussy (Troubles du spectre autistique)
- Karinne Piemontesi (Troubles des comportements alimentaires)
- Anne-Françoise Wittgenstein (Psychomotricité en milieu scolaire)

Coordinateur et coordinatrice de module : Marco De Monte et Isabelle Charpine

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2022